

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, COLIN, CUENOT et BULIARD ;
Messieurs BEDOURET, TOULET, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et BOBILLIER ;
Messieurs VIVOT et LECLERC.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARONNAT

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur GENRE
Monsieur VIVOT à Mme HERARD
Madame DROZ-BARTHOLET à Mr TOULET
Madame BOBILLIER à Mme CUENOT

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 13

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 2 avril 2025

FINANCES – Compte de gestion 2024

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable assignataire de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle, y compris celles qu'il a effectuées durant la journée complémentaire.

Ce compte présente :

- la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée,

- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion,

- la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture,

- le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

Le résultat de l'exercice, le résultat de clôture ainsi que l'exécution du budget par chapitre sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif du dernier exercice.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44595 - PONTARLIER-CCAS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	18 150,69		42 687,13		60 837,82
Fonctionnement	93 018,01		262 854,37		355 872,38
TOTAL I	111 168,70		305 541,50		416 710,20
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	111 168,70		305 541,50		416 710,20

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Émettent un avis favorable sur le compte de gestion 2024 tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

Bénédicte HERARD

Acte à classer**DEL_20250408_01**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-22T10-55-42.00 (MI260700643)**Identifiant unique de l'acte :**025-262506405-20250408-DEL_20250408_01-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** 1 - FINANCE - Compte de gestion 2024**Date de décision :** 08/04/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Documents budgétaires (BP, DM, CA ...) et annexes**Identifiant unique de l'acte antérieur**

:

Acte : 1 - FINANCES - Compte de gestion 2024.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **22/04/25** à **10:55**Par **JEBRANI Eleonore****Transmis**Date **22/04/25** à **10:55**Par **JEBRANI Eleonore****Accusé de réception**Date **22/04/25** à **11:00**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, COLIN, CUENOT et BULIARD ;
Messieurs BEDOURET, TOULET, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et BOBILLIER ;
Messieurs VIVOT et LECLERC.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARONNAT

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur GENRE
Monsieur VIVOT à Mme HERARD
Madame DROZ-BARTHOLET à Mr TOULET
Madame BOBILLIER à Mme CUENOT

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 12

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 2 avril 2025

FINANCES - Compte administratif 2024

L'arrêté des comptes d'une Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Président du CCAS, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le compte de gestion 2024 du comptable est en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2024.

Le Compte Administratif (CA) termine le cycle budgétaire annuel. Il est le document de la collectivité qui constate l'exécution du budget de l'année écoulée : il retrace donc toutes les dépenses et les recettes réalisées au cours d'une année. Il a aussi pour objectif de présenter les résultats comptables de l'exercice.

La présentation du Compte Administratif est un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité : l'ordonnateur (le Président) rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif doit être en tout point conforme au compte de gestion, ce dernier retraçant les opérations du comptable pour le compte du CCAS, en application du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable public.

Tout comme le budget, le Compte Administratif est présenté en deux sections bien distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- L'investissement qui concerne le patrimoine et engage la collectivité sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Le Compte Administratif matérialise la réalité de l'exécution et constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette différence va constituer les résultats et conclura soit à une capacité soit à un besoin de financement.

Partie 1 : Données générales du CA 2024

A. Résultats de l'exercice 2024

Le montant du Compte Administratif 2024 s'élève à **4.74 M€** en recettes et à **4.32 M€** en dépenses. Il s'articule de la façon suivante :

4.64 M€ en fonctionnement 0.09 M€ en investissement
--

Recettes	
Recettes réelles	4 586 374.57 €
Recettes d'ordre	43 891.12 €
Reprise résultat N-1	111 168.70 €
Recettes totales	4 741 434.39 €

4,29 M€ en fonctionnement 0.03 M€ en investissement
--

Dépenses	
Dépenses réelles	4 280 833.07 €
Dépenses d'ordre	43 891.12 €
Reprise résultat N-1	0.00 €
Dépenses totales	4 324 724.19 €

Les opérations réelles se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs contrairement aux opérations d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers et sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Ainsi, le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'élève à 416.7 K€ et le résultat net (comprenant les restes à réaliser) est de 403.9 K€.

Le tableau ci-dessous détaille ces résultats :

	Recettes 2024 A	Dépenses 2024 B	Résultat propre à 2024 C=A-B	Affectation résultat 2023 en invest. D	Reprise résultat 2023 E	Résultat de clôture brut 2024 F=C+D+E	Restes à réaliser 2024 G	Résultat net 2024 H=F+G
Fonctionnement	4 555 784,81	4 292 930,44	262 854,37	-	93 018,01	355 872,38		355 872,38
Investissement	74 480,88	31 793,75	42 687,13	-	18 150,69	60 837,82	- 12 760,20	48 077,62
TOTAL	4 630 265,69	4 324 724,19	305 541,50	-	111 168,70	416 710,20	- 12 760,20	403 950,00

Pour information, les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice N mais qui donneront lieu à un paiement sur l'exercice N+1. En recettes, les restes à réaliser correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

B. Présentation des épargnes

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts des emprunts. Ce ratio mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

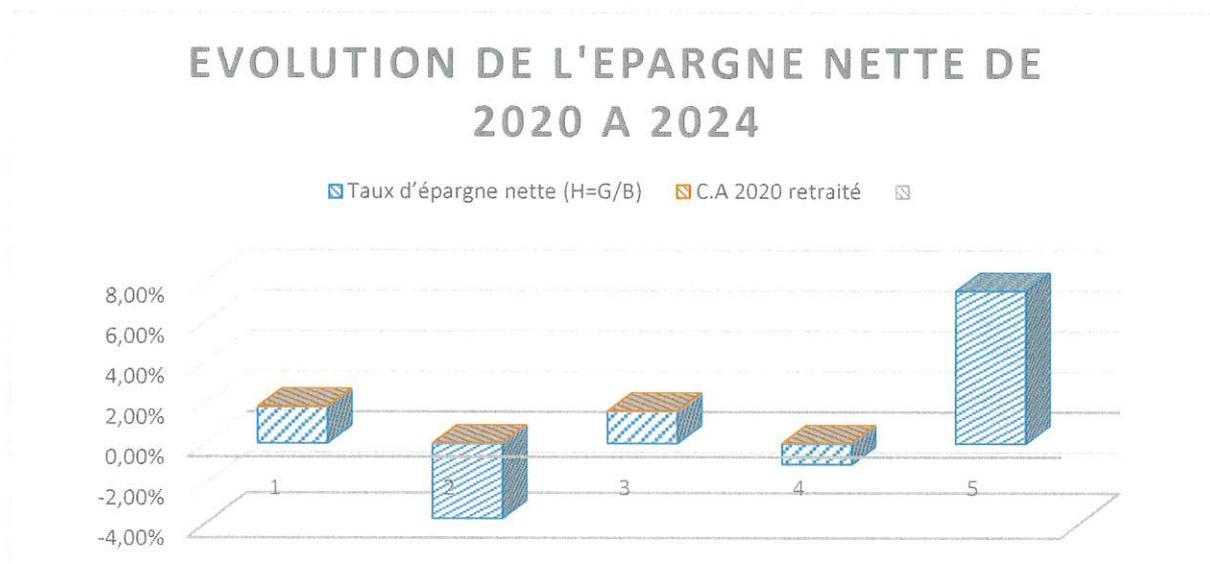
L'épargne brute reprend l'épargne de gestion à laquelle sont ajoutées les charges d'intérêts des emprunts. Cette épargne est affectée directement à la couverture des dépenses d'investissement.

L'épargne nette ajoute à l'épargne brute le montant du remboursement du capital de la dette et mesure donc l'épargne disponible après le financement des remboursements de la dette.

Evolution des différentes épargnes des exercices 2020 à 2024

	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	C.A 2024	Evolution 23/22	
	retraité	retraité	retraité	retraité	retraité	en €	%
Dépenses de gestion (A) dont frais de personnel	3 498 262 € 2 887 772 €	3 632 789 € 3 001 166 €	3 796 691 € 3 142 491 €	4 102 512 € 3 408 128 €	4 292 930 € 3 525 749 €	190 418 € 117 621 €	4,64% 3,45%
Recettes réelles de fonctionnement	3 563 538 €	3 504 103 €	3 858 123 €	4 061 121 €	4 643 939 €	582 818 €	14,35%
Epargne de gestion (G=B-A)	65 276 €	-128 686 €	61 433 €	-41 391 €	351 009 €	392 400 €	
Intérêts de la dette hors indemnités compensatrices liées à réaménagement (D)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Epargne brute (E=C-D)	65 276 €	-128 686 €	61 433 €	-41 391 €	351 009 €	392 400 €	
Remboursement de dette hors emprunt de refinancement (F)	1 300 €	1 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Epargne nette (H=E-F)	63 976 €	-129 986 €	61 433 €	-41 391 €	351 009 €	392 400 €	
Taux d'épargne nette (H=G/B)	1,80%	-3,71%	1,59%	-1,02%	7,56%		

Les dépenses et les recettes prises en compte dans ce calcul sont retraitées. En effet, les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et les recettes exceptionnelles (chapitre 77) ne sont pas comptabilisées car il ne s'agit pas de dépenses ou de recettes durables.



L'épargne brute 2024 est positive, elle s'élève à 351 K€.

Elle est en augmentation de près de 392 K€ par rapport à 2023 s'expliquant par une augmentation plus rapide des recettes (+ 2 %) que celle des dépenses de gestion (-5%).

- Dont une baisse de réalisation des frais de personnel de 2%,
- Dont une baisse des charges générales de 10%,
- Une augmentation des produits de services de 5%,
- Une augmentation des dotations, subventions et participation de 2%.

Le détail de ces évolutions sera expliqué dans les pages suivantes.

C. Dette

Au 31 décembre 2024, le CCAS n'a aucune dette à rembourser.

D. Évolution des résultats de 2020 à 2024

		2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice (A)	40 328 €	-84 483 €	30 725 €	-70 697 €	262 854,37
	<i>Evolution du résultat propre</i>	-13 704 €	-124 811 €	115 208 €	-101 422 €	333 551 €
	Reprise résultats N-1 (B)	177 146 €	217 473 €	132 990 €	163 715 €	93 018,01
	Résultat cumulé (C=A+B)	217 473 €	132 990 €	163 715 €	93 018 €	355 872 €
	<i>Evolution du résultat cumulé</i>	40 328 €	-84 483 €	30 725 €	-70 697 €	-70 697 €
Investissement	Résultat propre à l'exercice (D)	8 926 €	-78 998 €	-3 924 €	4 121 €	42 687,13
	<i>Evolution du résultat propre</i>	-6 366 €	-87 924 €	75 073 €	8 045 €	38 566 €
	Reprise résultats N-1 (E)	88 026 €	96 952 €	17 954 €	14 030 €	18 150,69
	Résultat cumulé (F=D+C)	96 952 €	17 954 €	14 030 €	18 151 €	60 838 €
	<i>Evolution du résultat cumulé</i>	8 926 €	-78 998 €	-3 924 €	4 121 €	42 687 €
Fonctionnement + Investissement	Résultat propre à l'exercice (G=A+D)	49 254 €	-163 481 €	26 800 €	-66 576 €	305 541,50
	<i>Evolution du résultat propre</i>	-20 069 €	-212 735 €	190 282 €	-93 376 €	372 118 €
	Reprise résultats N-1 (H=B+E)	265 172 €	314 425 €	150 944 €	177 744 €	111 168,70
	Résultat cumulé (I=C+F)	314 425 €	150 944 €	177 744 €	111 169 €	416 710 €
	<i>Evolution du résultat cumulé</i>	49 254 €	-163 481 €	26 800 €	-66 576 €	305 541 €

Le résultat cumulé au 31/12/2024 s'élève environ à 416 K€.

Il correspond au résultat propre de l'exercice (305 K€) auquel il convient d'ajouter la reprise des résultats de l'année N-1 (111 K€).

En d'autres termes, sans la reprise des résultats excédentaires des années antérieures, le compte administratif 2024 du CCAS présenterait un bénéfice de 305 K€.

Partie 2 : Réalisations de l'exercice 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
011	Charges à caractère général	658 283,00 €	594 184,07 €	64 098,93 €	90%
012	Charges de personnel	3 587 840,00 €	3 525 748,63 €	62 091,37 €	98%
65	Autres charges de gestion courante	151 788,00 €	133 670,15 €	18 117,85 €	88%
67	Charges exceptionnelles	890,00 €	0,00 €	890,00 €	0%
68	Dotations aux provisions	300,00 €	300,00 €	0,00 €	100%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1			0,00 €	
	Total des dépenses réelles	4 399 101,00 €	4 253 902,85 €	145 198,15 €	97%
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 715,00 €	39 027,59 €	17 687,41 €	69%
	Total des dépenses d'ordre	56 715,00 €	39 027,59 €	17 687,41 €	69%
	Total général	4 455 816,00 €	4 292 930,44 €	162 885,56 €	96%

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
013	Atténuation de charges	166 592,00 €	176 881,72 €	-10 289,72 €	106%
70	Produits des services	720 510,00 €	757 699,27 €	-37 189,27 €	105%
74	Dotations, subventions et participations	3 492 911,00 €	3 575 558,85 €	-82 647,85 €	102%
75	Autres produits de gestion courante	33 623,00 €	37 531,44 €	-3 908,44 €	112%
77	Produits exceptionnels	3 160,00 €	3 250,00 €	-90,00 €	103%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	93 018,01 €	93 018,01 €	0,00 €	
	Total des recettes réelles	4 509 814,01 €	4 643 939,29 €	-134 125,28 €	103%
042	Amortissement des subventions	4 870,00 €	4 863,53 €	6,47 €	100%
	Total des recettes d'ordre	4 870,00 €	4 863,53 €	6,47 €	100%
	Total général	4 514 684,01 €	4 648 802,82 €	-134 118,81 €	103%

Résultat de fonctionnement	58 868,01 €	355 872,38 €
-----------------------------------	--------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
20	Immobilisations incorporelles	33 330,62 €	12 530,62 €	20 800,00 €	38%
21	Immobilisations corporelles	50 338,47 €	14 399,60 €	35 938,87 €	29%
23	Immobilisations en cours	24 446,18 €	0,00 €	24 446,18 €	0%
	Total des dépenses d'équipement	108 115,27 €	26 930,22 €	81 185,05 €	25%
13	Subventions			0,00 €	
	Total des dépenses d'équip et financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté CA n-1			0,00 €	
	Total des dépenses réelles	108 115,27 €	26 930,22 €	81 185,05 €	25%
040	Amortissement des subventions	4 870,00 €	4 863,53 €	6,47 €	100%
	Total des dépenses d'ordre	4 870,00 €	4 863,53 €	6,47 €	100%
	Total général	112 985,27 €	31 793,75 €	81 191,52 €	28%

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
10	Dotations	6 895,00 €	7 064,31 €	-169,31 €	102%
13	Subventions	31 224,58 €	28 388,98 €	2 835,60 €	91%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investis. reporté CA n-1	18 150,69 €	18 150,69 €	0,00 €	100%
	Total des recettes réelles	56 270,27 €	53 603,98 €	2 666,29 €	95%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 715,00 €	39 027,59 €	17 687,41 €	69%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total des recettes d'ordre	56 715,00 €	39 027,59 €	17 687,41 €	69%
	Total général	112 985,27 €	92 631,57 €	20 353,70 €	82%

Résultat d'investissement	0,00 €	60 837,82 €
----------------------------------	---------------	--------------------

Résultat de clôture	58 868,01 €	416 710,20 €
----------------------------	--------------------	---------------------

Détermination du résultat

Section de fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (A)	4 120 853,00 €	4 253 902,85 €
Dépenses d'ordre (B)	29 300,00 €	39 027,59 €
Total général - Dépenses (C=A+B)	4 150 153,00 €	4 292 930,44 €
Recettes réelles (D)	4 239 843,00 €	4 643 939,29 €
Recettes d'ordre (E)	3 329,00 €	4 863,53 €
Total général - Recettes (F=D+E)	4 243 172,00 €	4 648 802,82 €
Résultat de fonctionnement (G=F-C)	93 019,00 €	355 872,38 €

Section d'investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (H)	108 115,27 €	26 930,22 €
Dépenses d'ordre (I)	4 870,00 €	4 863,53 €
Total général - Dépenses (J=H+I)	112 985,27 €	31 793,75 €
Recettes réelles (K)	56 270,27 €	53 603,98 €
Recettes d'ordre (L)	56 715,00 €	39 027,59 €
Total général - Recettes (M=K+L)	112 985,27 €	92 631,57 €
Résultat d'investissement (N=M-J)	0,00 €	60 837,82 €

Résultat de clôture (O=G+N)	93 019,00 €	416 710,20 €
------------------------------------	--------------------	---------------------

Détermination de l'affectation du résultat

Solde d'exécution de la section de fonctionnement (G)	355 872,38 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cpte 001 (N)	60 837,82 €
Restes à réaliser en dépenses (P)	12 760,20 €
Restes à réaliser en recettes (Q)	0,00 €
Solde d'investissement avec Restes à Réaliser (R=N-P+Q)	48 077,62 €

Proposition d'affectation du résultat

Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement en investissement (cpte 1068) (S)	0,00 €
Affectation possible (T=S si G>S sinon T=G)	0,00 €
Solde du résultat d'exploitation à affecter ou à reporter (R.002) (U=G-T)	355 872,38 €
Disponible "net" pour BP 2025 (résultats 2024 - RAR investissement 2024) (V=G+R)	403 950,00 €

Après prise en compte des restes à réaliser, le solde disponible pour le BP 2025 est de 403.9 K€.

A. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, prestations de service, etc...) et des produits (participations des familles, subventions des différents partenaires, etc...) correspondant aux opérations courantes et régulières du CCAS.

Ces opérations n'affectent pas le patrimoine de la collectivité.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 4 253 903 €.

Les recettes réelles retraitées de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 4 640 689 €.

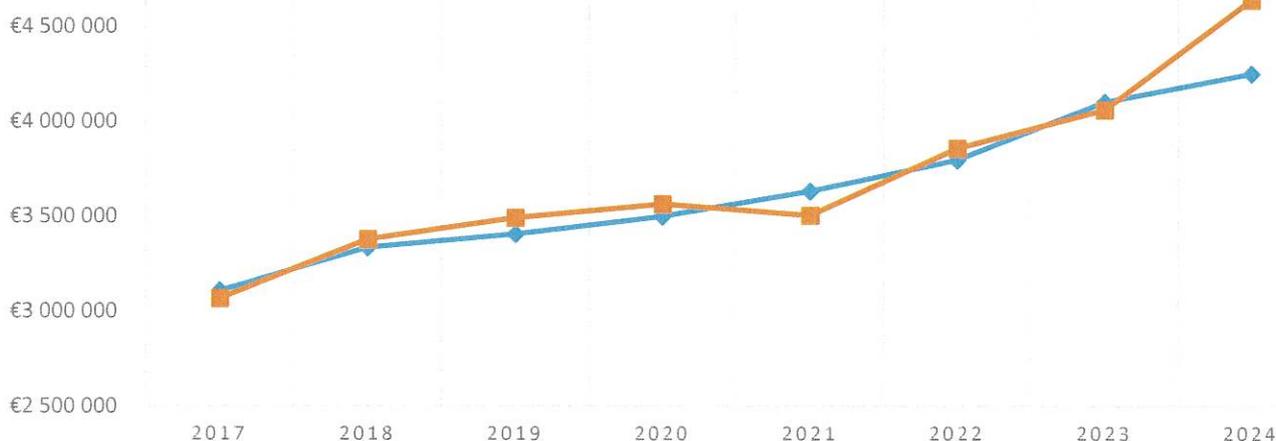
Evolution des Dépenses et des Recettes Réelles de fonctionnement de 2017 à 2024

Années	Dépenses réelles (hors intérêts de la dette et dépenses exceptionnelles)	Variation en %	Recettes réelles retraitées (hors recettes exceptionnelles)	Variation en %	Variation en % RRF/DRF
2017	3 107 169 €	7,09%	3 066 210 €	5,06%	-2,03%
2018	3 333 981 €	7,30%	3 377 771 €	10,16%	2,86%
2019	3 405 286 €	2,14%	3 491 043 €	3,35%	1,21%
2020	3 498 262 €	2,73%	3 563 538 €	2,08%	-0,65%
2021	3 632 789 €	3,85%	3 504 103 €	-1,67%	-5,51%
2022	3 796 691 €	4,51%	3 858 123 €	10,10%	5,59%
2023	4 102 512 €	8,05%	4 061 121 €	5,26%	-2,79%
2024	4 253 903 €	3,69%	4 640 689 €	14,27%	10,10%

Effet ciseau : les dépenses et les recettes évoluent de manière opposée ou les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

EVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

—◆— Dépenses réelles (hors intérêts de la dette et dépenses exceptionnelles)
—■— Recettes réelles retraitées (hors recettes exceptionnelles)



Les dépenses réelles retraitées de fonctionnement ont augmenté de 151 K€ entre 2023 et 2024 soit en hausse de 3.69 %.

Quant aux recettes réelles retraitées de fonctionnement, elles ont augmenté de 579 K€ entre 2023 et 2024 soit en évolution de 14.27%.

Contrairement à l'année 2023, l'évolution des dépenses est inférieure à celle des recettes.

Ainsi, en 2024, aucun effet ciseau est constaté contrairement à 2023, effet déjà constaté sur l'exercices 2022.

1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses totales

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
011	Charges à caractère général	658 283,00 €	594 184,07 €	64 098,93 €	90%
012	Charges de personnel	3 587 840,00 €	3 525 748,63 €	62 091,37 €	98%
65	Autres charges de gestion courante	151 788,00 €	133 670,15 €	18 117,85 €	88%
67	Charges exceptionnelles	890,00 €	0,00 €	890,00 €	0%
68	Dotations aux provisions	300,00 €	300,00 €	0,00 €	100%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1			0,00 €	
	Total des dépenses réelles	4 399 101,00 €	4 253 902,85 €	145 198,15 €	97%
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 715,00 €	39 027,59 €	17 687,41 €	69%
	Total des dépenses d'ordre	56 715,00 €	39 027,59 €	17 687,41 €	69%
	Total général	4 455 816,00 €	4 292 930,44 €	162 885,56 €	96%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à près de 97%.

Par rapport aux prévisions budgétaires, un disponible de 145 K€ est constaté.

Chapitre	Libellé nature	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	577 580,00 €	594 184,07 €	-16 604,07 €	-3%
012	Charges de personnel	3 408 128,00 €	3 525 748,63 €	-117 620,63 €	-3%
65	Autres charges de gestion courante	116 316,00 €	133 670,15 €	-17 354,15 €	-15%
67	Charges exceptionnelles	18 341,00 €	0,00 €	18 341,00 €	100%
68	Dotations aux provisions	488,00 €	300,00 €	188,00 €	39%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1			0,00 €	
	Total des dépenses réelles	4 120 853,00 €	4 253 902,85 €	-133 049,85 €	-3%
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 300,00 €	39 027,59 €	-9 727,59 €	-33%
	Total des dépenses d'ordre	29 300,00 €	39 027,59 €	-9 727,59 €	-33%
	Total général	4 150 153,00 €	4 292 930,44 €	-142 777,44 €	-3%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 3% entre 2023 et 2024 soit une diminution de 133 K€.

➤ **Charges à caractère général** (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, etc...) ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, etc...).

Chapitre	011-Charges à caractère Général	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Dépenses réelles					
60	Achats et Variations de Stocks	105 510,00 €	94 096,45 €	11 413,55 €	89,18%
61	Services Extérieurs	478 663,00 €	429 208,81 €	49 454,19 €	89,67%
62	Autres Services Extérieurs	69 040,00 €	65 923,95 €	3 116,05 €	95,49%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 070,00 €	4 654,86 €	415,14 €	91,81%
	Total	658 283 €	593 884 €	64 399 €	90,22%

D'un montant de plus de **593 K€**, le chapitre 011 représente 14% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire a été exécuté à hauteur de 90% en 2024 contre 95% en 2023.

Un disponible de **64 K€** est constaté se ventilant au niveau des subdivisions suivantes :

Subdivision 60 : achats et variation des stocks : une différence entre les prévisions et les réalisations de **11 K€** est constatée due principalement aux dépenses moindres relatives aux fluides (-10.5 K€), aux fournitures d'entretien (-1.2 K€), et aux augmentations de dépenses d'eau (+0.2 K€) et d'alimentation (+0.2K€),

Subdivision 61 : services extérieurs : une différence entre les prévisions et les réalisations de près de **49 K€** est constatée. En effet, par rapport aux prévisions, certaines dépenses sont moindres comme les dépenses de formation (-27 K€), les dépenses d'entretien (-1.5 K€), les dépenses de prestations de services (-16 K€), les dépenses de location et de charge de copropriété (-2.5 K€), les autres frais divers (-2.7 K€), les dépenses d'assurance (- 0.2 K€),

Subdivision 62 : autres services extérieurs : une différence entre les prévisions et les réalisations de près de **3 K€** est constatée principalement due aux dépenses moindres relatives aux frais d'annonces et insertions (-0.1 K€), aux frais de fêtes et cérémonies (- 2.8 K€), aux frais de catalogues et imprimés (-1.4 K€), aux autres frais divers (-1.1 K€) et à l'augmentation des frais d'affranchissement et téléphone (+1 K€), aux frais de concours divers (+1.8 K€).

- Évolution entre 2023-2024

Evolution du chapitre 011					
Chapitre	011-Charges à caractère Général	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses réelles					
60	Achats et Variations de Stocks	97 588,00 €	94 096,45 €	-3 491,55 €	-3,58%
61	Services Extérieurs	420 274,00 €	429 208,81 €	8 934,81 €	2,13%
62	Autres Services Extérieurs	59 108,00 €	65 923,95 €	6 815,95 €	11,53%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	610,00 €	4 654,86 €	4 044,86 €	663,09%
Total		577 580 €	593 884 €	16 304 €	2,82%

Les charges à caractère général ont augmenté de 2.82% entre 2023 et 2024 soit une hausse de près de 16 K€.

➤ Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel représentent 83% des dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit donc du principal poste de dépenses.

Elles se ventilent comme suit :

Chapitre	012-Charges de Personnel	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Dépenses réelles					
62	Autres Services Extérieurs	8 180,00 €	9 097,45 €	-917,45 €	111,22%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	64 970,00 €	82 562,67 €	-17 592,67 €	127,08%
64	Charges de Personnel	3 514 690,00 €	3 434 088,51 €	80 601,49 €	97,71%
Total		3 467 652 €	3 408 128 €	62 091 €	98,28%

Les dépenses relatives au personnel ont été réalisées à près de 98%.

- Évolution entre 2023-2024

Evolution du chapitre 012					
Chapitre	012-Charges de Personnel	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses réelles					
62	Autres Services Extérieurs	6 323,00 €	9 097,45 €	2 774,45 €	43,88%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	61 360,00 €	82 562,67 €	21 202,67 €	34,55%
64	Charges de Personnel	3 340 446,00 €	3 434 088,51 €	93 642,51 €	2,80%
Total		3 408 128 €	3 525 749 €	117 621 €	3,45%

Les charges de personnel 2024, inférieures aux prévisions, sont en augmentation de 3% par rapport à 2023, soit une hausse de 117 K€ s'expliquant principalement par :

- L'impact sur une année complète du dégel de la valeur du point d'indice, décidé au niveau national au 1^{er} janvier 2024 (+20.2 K€),
- Les revalorisations du SMIC en 2024 (+21 K€),
- La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité estimé à 1.5% sur l'année 2024 (+20 K€),
- L'impact du versement des primes de pouvoir d'achats (+6 K€),
- L'intégration du mouvement de personnel : remplacements en lien avec des arrêts longue durée, congés maternité, et postes vacants (+50 K€).

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce poste de dépenses concerne principalement :

- Les secours d'urgence (chèques d'accompagnement personnalisés pour l'alimentation et l'hygiène, secours en argent, hébergement à l'hôtel...),
- Les aides diverses (transports, Noël...),
- Les subventions versées aux associations,
- La participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL),
- La rétrocession à la Ville de Pontarlier de la subvention d'État perçue au titre du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Il représente 3% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre	65-Autres Charges de Gestion	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Dépenses réelles					
6532	Frais de Missions	530,00 €	0,00 €	530,00 €	0,00%
6541	Créances admises en non valeurs	250,00 €	0,00 €	250,00 €	0,00%
6513	Secours Urgence	35 100,00 €	19 172,71 €	15 927,29 €	54,62%
6573	Subv fonctionnement/Organismes Publics	36 420,00 €	36 416,76 €	3,24 €	99,99%
6574	Subv fonctionnement/Associations et autres	60 725,00 €	58 335,00 €	2 390,00 €	96,06%
658	Charges Diverses de Gestion	20 763,00 €	19 745,00 €	1 018,00 €	95,10%
Total		153 788 €	133 669 €	20 119 €	86,92%

D'un montant de 133 K€, ces dépenses ont été réalisées à presque 87%.

Une différence de 20 K€ entre les prévisions et les réalisations est constatée. Celle-ci s'explique par des dépenses moindres que prévu au niveau des secours d'urgence et des subventions versées.

- Évolution entre 2023-2024

Evolution du chapitre 65					
Chapitre	65-Autres Charges de Gestion	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses réelles					
6532	Frais de Missions	530,00 €	0,00 €	-530,00 €	-100,00%
6541	Créances admises en non valeurs	191,00 €	0,00 €	-191,00 €	-100,00%
6561	Secours/Aides	8 311,00 €	19 172,71 €	10 861,71 €	130,69%
6573	Subv fonctionnement/Organismes Publics	31 457,00 €	36 416,76 €	4 959,76 €	15,77%
6574	Subv fonctionnement/Associations et autres	57 675,00 €	58 335,00 €	660,00 €	1,14%
658	Charges Diverses de Gestion	2,00 €	19 745,00 €	19 743,00 €	987150,00%
Total		116 316 €	133 669 €	35 503 €	30,52%

Les dépenses du chapitre 65 sont en augmentation de **35 K€** soit 30% entre 2023 et 2024. Ce sont notamment les postes de secours et de subventions qui ont été plus impactés sur 2024 que sur 2023, hormis le compte charges diverses qui s'équilibrait en 2024 avec le compte 758 concernant les travaux pour l'extension de la Micro-crèche Arc-en-ciel.

➤ Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Chapitre	67-Charges Exceptionnelles	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Dépenses réelles					
673	Charges Exceptionnelles	890,00 €	0,00 €	890,00 €	0,00%
Total		890 €	0 €	890 €	0,00%

Ce chapitre budgétaire comprend les dépenses « non récurrentes » liées à des événements inattendus. En 2024, ces charges représentent 0 % des dépenses réelles de fonctionnement. D'un montant de **890 €**, ces dépenses n'ont pas été réalisées. Elles regroupent essentiellement des remboursements effectués au profit de la CPAM pour un trop versé qui n'a pas été demandé en 2024 sur la micro-crèche Au Clair de la Lune.

- Évolution entre 2023-2024

Evolution du chapitre 67					
Chapitre	67-Charges Exceptionnelles	CA 2022	CA 2023	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses réelles					
673	Charges Exceptionnelles	18 341,00 €	0,00 €	-18 341,00 €	-100,00%
Total		18 341 €	0 €	-18 341,00 €	-100,00%

2. Recettes de fonctionnement

Recettes totales

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
013	Atténuation de charges	166 592,00 €	176 881,72 €	10 289,72 €	106%
70	Produits des services	720 510,00 €	757 699,27 €	37 189,27 €	105%
74	Dotations, subventions et participations	3 492 911,00 €	3 575 558,85 €	82 647,85 €	102%
75	Autres produits de gestion courante	33 623,00 €	37 531,44 €	3 908,44 €	112%
77	Produits exceptionnels	3 160,00 €	3 250,00 €	90,00 €	103%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	93 018,01 €	93 018,01 €	0,00 €	
	Total des recettes réelles	4 509 814,01 €	4 643 939,29 €	134 125,28 €	103%
042	Amortissement des subventions	4 870,00 €	4 863,53 €	-6,47 €	100%
	Total des recettes d'ordre	4 870,00 €	4 863,53 €	-6,47 €	100%
	Total général	4 514 684,01 €	4 648 802,82 €	134 118,81 €	103%

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à plus de 103%.

Par rapport aux prévisions budgétaires, une différence de **+134 K€** est constatée.

▪ Évolution entre 2023-2024

Chapitre	Libellé nature	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuation de charges	129 541,00 €	176 881,72 €	47 340,72 €	37%
70	Produits des services	689 838,00 €	757 699,27 €	67 861,27 €	10%
74	Dotations, subventions et participations	3 227 956,00 €	3 575 558,85 €	347 602,85 €	11%
75	Autres produits de gestion courante	13 786,00 €	37 531,44 €	23 745,44 €	172%
77	Produits exceptionnels	15 007,00 €	3 250,00 €	-11 757,00 €	-78%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	163 715,00 €	93 018,01 €	-70 696,99 €	-43%
	Total des recettes réelles	4 239 843,00 €	4 643 939,29 €	404 096,29 €	10%
042	Amortissement des subventions	3 329,00 €	4 863,53 €	1 534,53 €	46%
	Total des recettes d'ordre	3 329,00 €	4 863,53 €	1 534,53 €	46%
	Total général	4 243 172,00 €	4 648 802,82 €	405 630,82 €	10%

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 10% entre 2023 et 2024 soit une hausse de plus de **404 K€**. Hors résultat reporté (chapitre 002), elles sont en augmentation de près de **334 K€** (+8.3%).

➤ La reprise des résultats de fonctionnement (chapitre 002)

Il s'agit de la reprise des résultats excédentaires de l'année N-1 au niveau de la section de fonctionnement.

Chapitre	002-Résultat Reporté de Fonctionnement	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Recettes réelles					
002	Résultat Reporté de Fonctionnement	93 018,00 €	93 018,00 €	0,00 €	100%
Total		93 018,00 €	93 018,00 €	0,00 €	100%

➤ **Atténuations de charges** (chapitre 013)

Ce chapitre correspond à des remboursements opérés sur des dépenses réalisées par le CCAS qui doivent être réduites (exemple : le remboursement des indemnités journalières par la sécurité sociale ou par l'assurance statutaire de la collectivité).

Chapitre	013-Atténuations de Charges	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Recettes réelles					
6419	Remboursements sur Rémunérations Pers	160 900,00 €	171 685,72 €	10 785,72 €	107%
6459	Remboursements sur Charges SS et Prév	5 692,00 €	5 196,00 €	-496,00 €	91%
Total		166 592,00 €	176 881,72 €	10 289,72 €	106%

D'un montant de près de 176 K€, le chapitre 013 représente 3% des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire a été exécuté à hauteur de 106% en 2024.

Par rapport aux prévisions 2024, une plus-value de 10 K€ est constatée.

Au niveau de ce chapitre, les réalisations 2024 sont les suivantes :

- Indemnités journalières (Assurance maladie et assurance privée du CCAS) : 107.9 K€,
- Remboursement droits syndicaux : 32.4 K€,
- Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement : 31.3 K€.

▪ Évolution entre 2023-2024

Evolution du chapitre 013					
Chapitre	013-Atténuations de Charges	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
6419					
6419	Remboursements sur Rémunérations Pers	122 544,00 €	171 685,72 €	49 141,72 €	40%
6459	Remboursements sur Charges SS et Prév	6 997,00 €	5 196,00 €	-1 801,00 €	-26%
Total		129 541,00 €	176 881,72 €	47 340,72 €	37%

Les recettes du chapitre 013 ont augmenté de 47 K€ soit 37%.

➤ **Produits des services et du domaine** (chapitre 70)

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux participations des parents pour les crèches et les micro-crèches intercommunales.

Chapitre	70-Produits de Services, du Domaine, Ventes Diverses	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
	Recettes réelles				
7068	Prestations de Services	422 600,00 €	494 319,24 €	71 719,24 €	116,97%
70848	Aux Autres Organismes	188 300,00 €	179 524,71 €	-8 775,29 €	95,34%
70878	Par d'Autres Redevables	75 710,00 €	51 603,48 €	-24 106,52 €	68,16%
7088	Autres produits d'Activités Annexes	35 900,00 €	32 251,84 €	-3 648,16 €	89,84%
	Total	722 510,00 €	757 699,27 €	35 189,27 €	105%

Il comprend également les mises à disposition de services et de personnel du CCAS facturées à la CCGP pour les deux micro-crèches, la participation des usagers pour les téléalarmes, les participations des communautés de communes dans le cadre de l'intervention du Relais Petite Enfance.

D'un montant de 757 K€, les produits des services représentent 16 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire a été réalisé à plus de 105 %.

Par rapport aux prévisions budgétaires, une plus-value de 35 K€ est constatée s'expliquant par :

- Une augmentation sur les participations familiales au niveau des crèches : +71 K€,
- Une estimation un peu haute concernant la participation de la CCGP de 8 K€,
- Une baisse de 24 K€ pour les prestations à d'autres redevables. Notamment dû au remboursement de la subvention Bonus Territoire pour le poste de coordination petite enfance qui devrait être perçu en 2025,
- Une légère baisse de 3 K€ concernant les autres produits d'activités annexes (locations de téléalarmes).

▪ Évolution entre 2023-2024

Evolution du chapitre 70					
Chapitre	70-Produits de Services, du Domain	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
706	Prestations de Services	462 849,00 €	494 319,24 €	31 470,24 €	6,80%
70848	Aux Autres Organismes	151 279,00 €	179 524,71 €	28 245,71 €	18,67%
70878	Par d'Autres Redevables	41 539,00 €	51 603,48 €	10 064,48 €	24,23%
7088	Autres produits d'Activités Annexes	34 171,00 €	32 251,84 €	-1 919,16 €	-5,62%
	Total	689 838,00 €	757 699,27 €	67 861,27 €	10%

Les recettes du chapitre 70 ont augmenté de plus de 67 K€ entre 2023 et 2024 s'expliquant par :

- Une augmentation notable des participations familiales (31K€),
- Une augmentation de la participation de la CCGP aux dépenses des 2 micro-crèches intercommunales (+28K€),
- Une augmentation des facturations faites aux communautés de communes pour le Relais Petite Enfance (+10K€),
- Une légère baisse des recettes liées à la téléalarme (-2 K€).

➤ **Dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre regroupe la subvention versée par la Ville de Pontarlier, les participations de l'État, les subventions du Conseil Départemental, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les dotations, subventions et participations représentent plus de 78% des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 3.57 M€ pour 2024.

Chapitre	74-Dotations, Subventions et Participations	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Recettes réelles					
74718	Autres	202 500,00 €	192 286,98 €	-10 213,02 €	86,70%
7473	Départements	99 811,00 €	102 958,52 €	3 147,52 €	99,80%
7474	Communes	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	101,70%
7478	Autres Organismes	1 390 600,00 €	1 480 313,89 €	89 713,89 €	99,50%
	Total	3 492 911,00 €	3 575 559,39 €	82 648,39 €	100%

Par rapport aux prévisions budgétaires, un disponible de plus de 82 K€ est constaté s'expliquant principalement par l'évolution des participations de la CAF, qui ont été réévaluées vers le haut en cours d'année.

▪ Évolution entre 2023-2024

Evolution du chapitre 74					
Chapitre	74-Dotations, Subventions et Participations	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
74718	Autres	205 458,00 €	192 286,98 €	-13 171,02 €	-6,41%
7473	Départements	99 848,00 €	102 958,52 €	3 110,52 €	3,12%
7474	Communes	1 606 694,00 €	1 800 000,00 €	193 306,00 €	12,03%
7478	Autres Organismes	1 315 956,00 €	1 480 313,89 €	164 357,89 €	12,49%
	Total	3 227 956,00 €	3 575 559,39 €	347 603,39 €	11%

Les recettes du chapitre 74 ont augmenté de plus de 347 K€ entre 2023 et 2024 s'expliquant notamment par :

- Une augmentation de la subvention versée par la Ville de Pontarlier (+193 K€),
- Une augmentation des prestations versées par la CAF et la MSA (+164 K€).

➤ **Autres produits de gestion courante** (chapitre. 75)

Ce chapitre regroupe principalement le loyer versé par la Ville de Pontarlier pour les locaux situés rue du Bastion et en 2024, le remboursement concernant les travaux pour l'extension de la micro-crèche Arc-En-Ciel.

Chapitre	75-Autres Produits de Gestion Courante	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Recettes réelles					
752	Revenus des immeubles	14 260,00 €	14 266,15 €	6,15 €	100,04%
758	Produits divers de Gestion courante	- €	- €	0,00 €	0,00%
7588	Autres Produits Divers	19 363,00 €	23 265,29 €	3 902,29 €	120,15%
Total		33 623,00 €	37 531,44 €	3 908,44 €	112%

Sur ce chapitre, les prévisions ont été réalisées à 112%.

▪ Évolution entre 2023-2024

Evolution du chapitre 75					
Chapitre	75-Autres Produits de Gestion Courante	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
752	Revenus des immeubles	13 784,00 €	14 266,15 €	482,15 €	3,50%
758	Produits divers de Gestion courante	- €	- €	0,00 €	0,00%
7588	Autres Produits Divers	1,00 €	23 265,29 €	23 264,29 €	2326429,00%
Total		13 786,00 €	37 531,44 €	23 746,44 €	172%

Entre 2023-2024, les recettes sur ce chapitre budgétaire ont concerné le loyer perçu avec une petite augmentation de 3.5% et comme cité précédemment, le remboursement des travaux d'extension de la micro-crèche Arc-En-Ciel.

➤ **Produits exceptionnels** (chapitre 77)

Ce chapitre budgétaire comprend les recettes exceptionnelles.

Chapitre	77- Produits Exceptionnels	Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Recettes réelles					
7714	Recouvrement sur créances en Non valeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
773	Mandats Annulés sur exercices antérieurs	3 160,00 €	3 250,00 €	90,00 €	103%
7718	Autres Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
Total		3 160,00 €	3 250,00 €	90,00 €	103%

Les prévisions 2024 ont été réalisées à 103%. Ces recettes comprennent seulement le remboursement l'année N+1 des chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) achetés pour l'année N mais non utilisés (3.2 K€).

- Évolution entre 2022-2023

Evolution du chapitre 77					
Chapitre	77- Produits Exceptionnels	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
7714	Recouvrement sur créances en Non-vale	- €	0,00 €	0,00 €	0,00%
773	Mandats Annulés sur exercices antérieurs	4 507,00 €	3 250,00 €	-1 257,00 €	-27,89%
7718	Autres Produits exceptionnels	10 500,00 €	0,00 €	-10 500,00 €	-100,00%
Total		15 007,00 €	3 250,00 €	-11 757,00 €	-78%

B. Section d'investissement

Les opérations d'investissement qui enrichissent le patrimoine du CCAS, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (immobilisations, travaux en cours, etc.), le remboursement du capital de la dette, l'emprunt et les dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par le CCAS.

1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux...

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

➤ Dépenses totales

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
20	Immobilisations incorporelles	33 330,62 €	12 530,62 €	20 800,00 €	38%
21	Immobilisations corporelles	50 338,47 €	14 399,60 €	35 938,87 €	29%
23	Immobilisations en cours	24 446,18 €	0,00 €	24 446,18 €	0%
	Total des dépenses d'équipement	108 115,27 €	26 930,22 €	81 185,05 €	25%
13	Subventions			0,00 €	
	Total des dépenses d'équip et financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté CA n-1			0,00 €	
	Total des dépenses réelles	108 115,27 €	26 930,22 €	81 185,05 €	25%
040	Amortissement des subventions	4 870,00 €	4 863,53 €	6,47 €	100%
	Total des dépenses d'ordre	4 870,00 €	4 863,53 €	6,47 €	100%
	Total général	112 985,27 €	31 793,75 €	81 191,52 €	28%

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 28%. Un disponible de 81.1 K€ est constaté.

➤ Dépenses d'équipement (chapitres 20 + 21 +23)

Chapitre		Prevision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
40-Opérations de Transfert Entre Sections					
13918	Autres	4 870,00 €	4 863,53 €	6,47 €	99,87%
Total-40-Opérations de transfert entre Section		4 870,00 €	4 863,53 €	6,47 €	100%
20-Immobilisations Incorporelles					
2041	Subvention d'équipement aux organismes publics		12 530,62 €	-12 530,62 €	0,00%
2051	Concession et Droits Similaires, Brevets, Licences	20 800,00 €	0,00 €	20 800,00 €	0,00%
Total-20-Immobilisations Incorporelles		20 800,00 €	12 530,62 €	8 269,38 €	60%
21-Immobilisations Corporelles					
2138	Autres Constructions			0,00 €	0,00%
2181	Instal.Générales, Agencements, Aménagements Divers			0,00 €	0,00%
2182	Matériel de Transport	35 000,00 €		35 000,00 €	0,00%
2183	Matériel de Bureau et Informatique	20 000,00 €		20 000,00 €	0,00%
2184	Mobilier	7 000,00 €	1 391,89 €	5 608,11 €	19,88%
2188	Autres Immos Corporelles	16 699,71 €	13 007,71 €	3 692,00 €	77,89%
Total-21-Immobilisations Corporelles		78 699,71 €	14 399,60 €	64 300,11 €	18,30%
23-Immobilisations En Cours					
237	Avances Versées/commandes Immos	24 446,18 €	0,00 €	24 446,18 €	0%
Total-23-Immobilisations En Cours		24 446,18 €	0,00 €	24 446,18 €	0%
Total		128 816 €	31 794 €	97 022 €	24,68%

Les dépenses d'équipement comprennent les achats de logiciels, les achats de mobilier et matériels informatiques, les travaux, les études. Elles s'élèvent à **31 K€** en 2024. Elles ont été réalisées à hauteur de 24%.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2024 sont les suivantes :

- Rétrocession d'une subvention CAF à la Ville de Pontarlier pour Pirouette : **12 K€**,
- Mobilier : achat de mobilier et accessoires informatique ergonomique : **1.3 K€**,
- Mobilier à destination de la petite enfance : **13 K€**.

➤ **Dépenses d'ordre (chapitre 040)**

Les dépenses d'ordre concernent l'amortissement des subventions perçues et ayant financé des immobilisations amortissables. En effet, les subventions servant à financer des biens amortissables doivent elles aussi être amorties sur la même durée que l'amortissement des biens.

Comptablement cela se traduit par l'émission :

- De mandats au chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section) - Dépenses d'investissement,
- De titres au chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section) – Recettes de fonctionnement.

2. Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
10	Dotations	6 895,00 €	7 064,31 €	-169,31 €	102%
13	Subventions	31 224,58 €	28 388,98 €	2 835,60 €	91%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investis. reporté CA n-1	18 150,69 €	18 150,69 €	0,00 €	100%
	Total des recettes réelles	56 270,27 €	53 603,98 €	2 666,29 €	95%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 715,00 €	39 027,59 €	17 687,41 €	69%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total des recettes d'ordre	56 715,00 €	39 027,59 €	17 687,41 €	69%
	Total général	112 985,27 €	92 631,57 €	20 353,70 €	82%

Les recettes réelles d'investissement 2024 s'établissent à **53 K€**.

Elles sont réalisées à près de **95%** du budget prévisionnel.

➤ **Reprise des résultats d'investissement (chapitre 001)**

Comme en section de fonctionnement, l'excédent d'investissement constaté l'année N-1 fait l'objet d'une reprise de résultats l'année N.

Evolution du chapitre 001					
Chapitre	001-Résultat Reporté d'investissement	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles					
001	Résultat Reporté d'investissement	14 030,00 €	18 150,69 €	4 120,69 €	29,37%
Total		14 030,00 €	18 150,69 €	4 120,69 €	29,37%

➤ **Dotations (chapitre 10)**

Ce chapitre s'élève à 7 K€ et comprend essentiellement le reversement de la TVA dans le cadre du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023.

Recettes		Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Réal					
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	6 895,00 €	7 064,31 €	169,31 €	102,46%
Total		6 895,00 €	7 064,31 €	169,31 €	102,46%

Subventions d'investissement (chapitre 13)

Recettes		Prévision 2024	CA 2024	Disponible 2024	Taux de réalisation 2024
Réal					
13	Subventions d'investissement Reçues				
1318	Autres	31 224,58 €	28 388,98 €	2 835,60 €	90,92%
Total		31 224,58 €	28 388,98 €	2 835,60 €	90,92%

Il convient de noter que les subventions notifiées par la CAF, au titre du Fonds de modernisation des EAJE sur les investissements réalisés en 2024, ont fait l'objet de restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 28 K€.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent le compte administratif 2024, étant précisé que Monsieur GENRE quitte la séance et cède la Présidence à Madame HERARD.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

Acte à classer**DEL_20250408_02****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-22T11-01-24.00 (MI260701250)

Identifiant unique de l'acte :

025-262506405-20250408-DEL_20250408_02-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 2 - FINANCE - Compte administratif 2024

Date de décision : 08/04/2025



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte : 7. Finances locales
 7.1. Decisions budgetaires
 7.1.2. Documents budgétaires (BP, DM, CA ...) et annexes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 2 - FINANCES - Compte administratif 2024.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

ANNEXE 5A BORD
ENVOI CA24.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

COMPTE
ADMINISTRATIF
2024.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

COMPTE GEST II1
II2.PDF Type PJ : 21_DA - Décision
arrêtant le projetEmargement CA
2025.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

IV A ARRETE
SIGNATURE.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

RAR.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/04/25 à 11:01

Par JEBRANI Eleonore

Transmis

Date 22/04/25 à 11:01

Par JEBRANI Eleonore

Accusé de réception

Date 22/04/25 à 11:06

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, COLIN, CUENOT et BULIARD ;
Messieurs BEDOURET, TOULET, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et BOBILLIER ;
Messieurs VIVOT et LECLERC.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARONNAT

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur GENRE
Monsieur VIVOT à Mme HERARD
Madame DROZ-BARTHOLET à Mr TOULET
Madame BOBILLIER à Mme CUENOT

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 13

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 2 avril 2025

FINANCES - Budget primitif 2025

Le présent rapport expose les éléments de proposition de Budget Primitif 2025 présenté dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires soumis au Conseil d'Administration le 11 mars 2025.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le budget est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement,
- La section d'investissement.

Elles-mêmes sont subdivisées en deux parties :

- Les dépenses,
- Les recettes.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'opérations d'ordre qu'il convient de différencier. Les opérations réelles tant en dépenses qu'en recettes génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux financier entre section de fonctionnement et section d'investissement, voire à l'intérieur de la même section.

Le Budget Primitif 2025 du CCAS de Pontarlier est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2024. La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent (budget primitif + décisions modificatives).

Il vous est proposé dans les prochaines pages le cheminement suivant :

- Un rappel des résultats de l'année 2024 intégrés au Budget Primitif 2025,
- Une présentation générale du budget 2025,
- Une présentation de la section de fonctionnement,
- Une présentation de la section d'investissement,
- Un tableau récapitulatif du Budget Primitif 2025 présenté par chapitre budgétaire.

Partie 1 : Rappel des résultats 2024

Comme présenté dans le rapport du Compte Administratif 2024, les résultats à reprendre dans le Budget Primitif 2025 sont les suivants :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement (A)	355 872,38 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cpte 001 (B)	60 837,82 €
Restes à réaliser en dépenses (C)	12 760,20 €
Restes à réaliser en recettes (D)	0,00 €
Solde d'investissement avec Restes à réaliser (E=B-C+D)	48 077,62 €
Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement en investissement (cpte 1068) (F)	0,00 €
Surplus du résultat d'exploitation à affecter ou à reporter (G=A-F)	355 872,38 €
Restes à réaliser - Fonctionnement	
Restes à réaliser en dépenses fonctionnement (H)	0,00 €
Restes à réaliser en recettes fonctionnement (I)	0,00 €
Solde à financer sur reste à réaliser fonctionnement (J = I-H)	0,00 €
Disponible "net" pour BP 2025 - Fonctionnement (Résultats 2024 - Affectation du résultat - RAR fonctionnement) (K=G-J)	355 872,38 €
Disponible "net" pour BP 2025 - Investissement (Résultats 2024 + Affectation du résultat - RAR fonctionnement) (L=E+F)	48 077,62 €

Après prise en compte des restes à réaliser 2024, le solde disponible pour le Budget Primitif 2025 est de **355 K€** pour le fonctionnement et **48 K€** pour l'investissement.

Partie 2 : Présentation générale du budget 2025

Le budget 2025 du CCAS de Pontarlier est en suréquilibre avec une hauteur de 5,02 M€ en recettes et 4,87 M€ en dépenses. Le suréquilibre de 153 K€ est constaté sur la section de fonctionnement, la section d'investissement est quant à elle équilibrée.

Il se répartit de la façon suivante :

- 4.70 M€ en dépenses de fonctionnement dont 4.61 M€ de dépenses réelles, et 4.85 M€ en recettes de fonctionnement dont 4.84 M€ de recettes réelles,
- 0.16 M€ en section d'investissement dont 0.15 M€ de dépenses réelles en incluant les restes à réaliser de 2024.

Dépenses

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser 2024	Budget primitif 2025
Section de fonctionnement	4 705 786,38 €	0,00 €	4 705 786,38 €
Opérations réelles	4 616 059,00 €	0,00 €	4 616 059,00 €
Opérations d'ordre	89 727,38 €	0,00 €	89 727,38 €
Section d'investissement	152 982,00 €	12 760,20 €	165 742,20 €
Opérations réelles	139 637,00 €	12 760,20 €	152 397,20 €
Opérations d'ordre	13 345,00 €	0,00 €	13 345,00 €
TOTAL	4 858 768,38 €	12 760,20 €	4 871 528,58 €

Recettes

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser 2024	Budget primitif 2025
Section de fonctionnement	4 859 714,38 €	0,00 €	4 859 714,38 €
Opérations réelles	4 846 369,38 €	0,00 €	4 846 369,38 €
Opérations d'ordre	13 345,00 €	0,00 €	13 345,00 €
Section d'investissement	165 742,20 €	0,00 €	165 742,20 €
Opérations réelles	76 014,82 €	0,00 €	76 014,82 €
Opérations d'ordre	89 727,38 €	0,00 €	89 727,38 €
TOTAL Recettes	5 025 456,58 €	0,00 €	5 025 456,58 €

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 705 786,38 €	4 859 714,38 €	153 928,00 €
Investissement	165 742,20 €	165 742,20 €	0,00 €

Partie 3 : Section de fonctionnement 2025

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, prestations de services, etc..) et des produits (subvention de la Ville de Pontarlier, participation de la CCGP au titre des micro-crèches, participations des familles, participations des différents partenaires etc....) correspondant aux opérations courantes et régulières du CCAS.

A. Présentation générale

Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges	166 592,00 €	76 597,00 €	-89 995,00 €	-54%
70	Produit des services et du domaine	720 510,00 €	884 600,00 €	164 090,00 €	23%
74	Subventions et participations	3 492 911,00 €	3 511 535,00 €	18 624,00 €	1%
75	Autres produits de gestion courante	33 623,00 €	14 765,00 €	-18 858,00 €	-56%
77	Produits exceptionnels	3 160,00 €	3 000,00 €	-160,00 €	-5%
002	Résultat de fonctionnement reporté	93 018,01 €	355 872,38 €	262 854,37 €	283%

Total Recettes Réelles - Fonctionnement (A)	4 509 814,01 €	4 846 369,38 €	336 555,37 €	7%
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	-----------

Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	658 283,00 €	709 143,00 €	50 860,00 €	8%
012	Charges de personnel	3 587 840,00 €	3 766 944,00 €	179 104,00 €	5%
65	Autres charges de gestion courante	151 788,00 €	138 972,00 €	-12 816,00 €	-8%
67	Charges exceptionnelles	890,00 €	1 000,00 €	110,00 €	12%
68	Dotations aux provisions	300,00 €	0,00 €	-300,00 €	-100%

Total Dépenses Réelles - Fonctionnement (B)	4 399 101,00 €	4 616 059,00 €	216 958,00 €	5%
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	-----------

Autofinancement brut (C=A-B)	110 713,01 €	230 310,38 €	119 597,37 €	108%
-------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------

Au vu de ces tableaux, il apparaît que la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement assez important pour alimenter la section d'investissement.

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont remplies :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre,

- Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère,
- Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

Le budget n'est pas considéré comme en déséquilibre au sens de l'article L.1612-4, quand une section voire les deux sont votées en déséquilibre dans les conditions prévues aux articles L1612-6 et L1612-7.

B. Recettes réelles de fonctionnement

Au stade du Budget Primitif 2025, les recettes réelles de fonctionnement (reprise de résultat comprise) sont estimées à 4.84 M€. En les comparant avec les prévisions de l'exercice 2024, elles sont en augmentation de 336 K€ (+7%). Hors reprise de résultat, elles sont en augmentation de près de 73 K€.

[Atténuations de charges \(chapitre 013\)](#)

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges	166 592,00 €	76 597,00 €	-89 995,00 €	-54%

Comme son nom l'indique, ce chapitre budgétaire correspond à des dépenses réalisées par le CCAS qui doivent être réduites, dont les indemnités journalières et le supplément familiale de traitement. Ces recettes représentent 2% des recettes de fonctionnement.

➤ Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
70	Produit des services et du domaine	720 510,00 €	884 600,00 €	164 090,00 €	23%

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux participations des parents pour les crèches et pour les micro-crèches intercommunales.

Il comprend également les mises à disposition de services et de personnel du CCAS facturées à la CCGP pour les micro-crèches, la participation des usagers pour les téléalarmes, les participations des communautés de communes dans le cadre du Relais Petite Enfance.

Ce poste de recettes, représentant 18% des recettes de fonctionnement, est en augmentation de 164 K€ par rapport aux prévisions 2024 s'expliquant par :

- Une augmentation de près de 101.7 K€ de la participation de la CCGP pour les 2 micro-crèches intercommunales afin de couvrir les dépenses de fonctionnement prévues pour le fonctionnement de la nouvelle micro-crèche intercommunale 1,2,3 Soleil à Houtaud,
- Une hausse de 74.4 K€ de la participation des familles pour les accueils d'enfants en crèches, multi-accueil ou micro-crèches intercommunales, ce poste a été augmenté du fait de l'augmentation du plafond de remboursement CAF et de l'augmentation d'accueil de certaines crèches,
- Des recettes liées à la téléalarme en baisse de 8.3 K€,
- La prévision des facturations aux communautés de communes dans le cadre du Relais Petite Enfance en légère baisse de 1.6 K€.

➤ Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ce chapitre budgétaire regroupe la subvention versée par la Ville de Pontarlier, les différentes participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les participations de l'État, les subventions du Conseil Départemental et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
74	Subventions et participations	3 492 911,00 €	3 511 535,00 €	18 624,00 €	1%

L'ensemble de ce chapitre constitue la majorité des recettes de fonctionnement, à hauteur de 72% du total des recettes de fonctionnement.

Au sein de ce chapitre, la subvention versée par la Ville de Pontarlier représente près de 51% des recettes. Comme annoncé au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, la subvention sera maintenue au montant de 1,8 M€.

Les estimations des participations 2025 versées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole sont en augmentation de 60,1 K€ par rapport à 2024 s'expliquant principalement par :

- Une augmentation de la Prestation de Service Unique (PSU) de 135 K€ en lien avec de nouveaux remboursements dont les journées pédagogiques et les heures préparatoires. Le calcul du PSU reste sur les heures réalisées, les heures facturées et les participations des familles,
- Une augmentation de 15 K€ pour les versements liés au Bonus Territoire, ceci en lien avec la création de la Micro-crèche à Houtaud,
- Une diminution de 1.8 K€ de la PSU versée par la MSA (calcul forfaitaire de 2% basé sur les montants de PSU versés par la CAF),
- Une diminution de 0.7 K€ des financements de la CAF notamment par l'absence en 2025 du projet Journée de la Petite enfance et de la médiation animale.

Les participations de l'État représentent un montant de 191 K€ sur le budget 2024, en diminution de 14.5 K€ ; par mesure de précaution et dans l'attente de la confirmation par les services de l'État.

Les participations du Département sont évaluées à la baisse, avec un montant de 97.2 K€, soit une baisse de presque 3 K€.

➤ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
75	Autres produits de gestion courante	33 623,00 €	14 765,00 €	-18 858,00 €	-56%

Les recettes de ce chapitre représentent 0.3% des recettes de fonctionnement, il comprend :

- Le loyer versé par la Ville de Pontarlier pour l'occupation des locaux situés rue du Bastion. Celui-ci augmente de 0.5 K€ en lien avec l'évolution de l'indice de référence des loyers,
- Les autres produits de gestion courante. En 2024, il comprenait le versement de la subvention pour l'extension de la Micro-crèche des Granges (pour 19 K€) qui a été reversé à la CCGP (et porté au compte 65).

➤ **Produits exceptionnels** (chapitre 77)

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
77	Produits exceptionnels	3 160,00 €	3 000,00 €	-160,00 €	-5%

Sur ce chapitre budgétaire sont imputés les remboursements des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) inutilisés de l'année N-1 (estimé à 3 K€ en 2025).

➤ **Résultats de fonctionnement reportés** (chapitre 002)

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	93 018,01 €	355 872,38 €	262 854,37 €	283%

C. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4.61 M€. Elles sont en augmentation de 216 K€ par rapport aux prévisions 2024, soit une hausse de l'ordre de 5%. Cette évolution s'explique par différents facteurs détaillés ci-après.

➤ **Charges à caractère général** (chapitre 011)

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	658 283,00 €	709 143,00 €	50 860,00 €	8%

Les dépenses relatives aux charges à caractère général représentent près de 15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées au fonctionnement de la structure (énergie, maintenance, assurances...) ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats alimentaires, petit équipement, entretien, formations, frais d'affranchissement, frais de télécommunications ...).

Au stade du Budget Primitif 2025, les dépenses à caractère général sont en évolution de l'ordre 50 K€ par rapport aux prévisions 2024. De manière plus détaillée, les principales évolutions concernent :

Subdivision 60 : Achats et variation des stocks : + 8 K€

Cette rubrique comprend essentiellement les achats de fournitures, fluides et énergie. Entre 2024 et 2025, elle est en augmentation de 8 K€ s'expliquant principalement par :

- L'ouverture d'une nouvelle micro-crèche à Houtaud, avec un montant de 10,3 K€ (remboursé à l'euro près par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier),
- Des coûts d'énergie qui demeuraient élevés en 2024 ont été légèrement diminués de 8.4 K€ en 2025 par précaution,

- Une hausse de près de 6.8 K€ des autres dépenses de fournitures (petits équipements, fournitures d'entretien, fournitures administratives, autres fournitures), notamment dans le cadre d'un appel à projet FME subventionné à 80% par la CAF.

Subdivision 61 : Prestations de services : + 30.2 K€

Il s'agit ici des achats de prestations diverses, notamment de dépenses de maintenance, d'entretien, de réparations, de locations, d'assurances, de frais de formation... Les principales évolutions sont les suivantes :

- La nouvelle micro-crèche à Houtaud, avec un montant de 20.6 K€ (remboursé à l'euro près par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier),
- Les dépenses liées aux activités proposées en crèches, et l'organisation des Journées de la Petite Enfance par le Relais Petite Enfance sont en baisse de 8.6 K€ notamment par l'absence cette année des Journées de la Petite Enfance (événement organisé tous les 2 ans),
- Les locations immobilières (liées avec l'indice de référence des loyers) et de charges locatives (en lien avec les dépenses d'énergie) sont en baisse de 4.6 K€,
- Les dépenses d'assurances statutaires et multirisques sont en hausse de 17.2 K€,
- Les dépenses de locations mobilières sont en diminution de 6.5 K€ (copieurs, téléalarmes...),
- Les frais de maintenance d'ABELIUM (logiciel utilité dans le cadre de la petite enfance) génèrent une augmentation de 4.5 K€.

Subdivision 62 : Autres services extérieurs : + 11.8 K€

Ce poste regroupe les dépenses liées aux achats de services (honoraires et mises à disposition par la Ville d'accès internet, anti-virus...), de frais d'annonces, de catalogues, de frais de déplacements, réception, d'affranchissement, de téléphones, de frais de concours... Les principales évolutions sont les suivantes :

- Concernant la crèche d'Houtaud, ces dépenses représente 2.6 K€ de l'augmentation,
- Les frais liés aux réceptions, déplacements, nettoyages ainsi que les frais d'émission de catalogue sont en hausse de près de 3.3 K,
- Les frais d'affranchissement et de téléphone sont en augmentation de 6 K€ notamment due à la mise à jour de la convention avec la Ville de Pontarlier.

Subdivision 63 : Impôts, taxes et versements assimilés : - 0.07 K€

Il s'agit des diverses taxes et impôts auxquels le CCAS est assujetti : Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), taxe foncière, taxes sur les véhicules.

➤ Charges de personnel (chapitre 012)

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
012	Charges de personnel	3 587 840,00 €	3 766 944,00 €	179 104,00 €	5%

Les dépenses relatives aux charges de personnel représentent près de 82% des dépenses réelles de fonctionnement. Entre 2024 et 2025, une augmentation de presque 180 K€ de la masse salariale est attendue (+5%). Les principales évolutions sont les suivantes :

- L'ouverture de la micro-crèche 1,2,3, Soleil, à Houtaud au 10 mars 2025 génère des frais de personnel supplémentaires (pour mémoire cette masse salariale est remboursée à l'euro près par le CCGP) estimés à environ 135 K€,
- L'évolution concernant le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de l'ordre estimé à environ 20 K€,
- L'instauration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), « prime au mérite » estimée à 6 K€,
- Les contributions à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents hospitaliers et des Collectivités Locales) vont augmenter de près de 12 points sur quatre ans, avec une hausse de 3 % dès 2025. La mesure est rétroactive et s'applique dès le 1er janvier, obligeant les employeurs à un rattrapage. Pour le CCAS, cette dépense est estimée à hauteur de 21 K€.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste de dépenses représente 3% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses concernent principalement les subventions versées aux associations œuvrant dans le domaine social, les dépenses de secours d'urgence, la participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL), la rétrocession à la Ville de Pontarlier de la subvention perçue au titre du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
65	Autres charges de gestion courante	151 788,00 €	138 972,00 €	-12 816,00 €	-8%

Les prévisions budgétaires au niveau de ce chapitre sont en baisse de -12 K€, notamment liées à des travaux d'extension de la micro-crèche des Granges Narboz pour un montant de 19 K€, supportés par le CCAS en 2024 puis remboursés par la CCGP. Le montant alloué au poste « aides et secours » va être augmenté de 5K€ notamment par la prise en charges par le CCAS des funérailles des personnes isolées et indigentes.

Partie 4 : Section d'investissement 2025

Les opérations qui enrichissent le patrimoine du CCAS sont réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles, travaux en cours), le remboursement du capital de la dette, l'emprunt et les dotations ou subventions perçues en lien avec les investissements engagés par le CCAS.

A. Présentation générale

Recettes réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
	Autofinancement brut	110 713,01 €	230 310,38 €	119 597,37 €	108%
10	Dotations	6 895,00 €	4 395,00 €	-2 500,00 €	-36%
13	Subventions	31 224,58 €	10 782,00 €	-20 442,58 €	-65%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
001	Résultat d'investissement reporté	18 150,69 €	60 837,82 €	42 687,13 €	235%

Total Recettes Réelles - Investissement	166 983,28 €	306 325,20 €	139 341,92 €	83%
--	---------------------	---------------------	---------------------	------------

Dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	33 330,62 €	10 200,00 €	-23 130,62 €	-69%
21	Immobilisations corporelles	50 338,47 €	105 137,00 €	54 798,53 €	109%
23	Immobilisations en cours	24 446,18 €	24 300,00 €	-146,18 €	-1%

Total Dépenses Réelles - Investissement	108 115,27 €	139 637,00 €	31 521,73 €	29%
--	---------------------	---------------------	--------------------	------------

B. Recettes d'investissement

Les sources de financement des investissements 2025 sont les suivantes :

- Possibilité d'autofinancement brut : 230 K€,
- Les subventions de la CAF : 10 K€,
- La reprise des résultats d'investissement : 60 K€,
- Le FCTVA sur les investissements réalisés en 2023 : 4.3 K€.

Partie 5 : Tableaux budgétaires 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Rappel		Propositions soumises au vote				
DEPENSES								
Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 A	CA 2024 B	Prévisions 2025 C	RAR 2024 D	BP 2025 E= C+D	Evolutions en € BP 2025 et prévisions 2024 F=E-A	Evolutions en % BP 2025 et prévisions 2024
011	Charges à caractère général	658 283,00 €	594 184,07 €	709 143,00 €		709 143,00 €	50 860,00 €	7,7%
012	Charges de personnel	3 587 840,00 €	3 525 748,63 €	3 766 944,00 €		3 766 944,00 €	179 104,00 €	5,0%
65	Autres charges de gestion courante	151 788,00 €	133 670,15 €	138 972,00 €		138 972,00 €	-12 816,00 €	-8,4%
67	Charges exceptionnelles	890,00 €	0,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	110,00 €	12,4%
68	Dotations aux provisions	300,00 €	300,00 €	0,00 €		0,00 €	-300,00 €	-100,0%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1					0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses réelles	4 399 101,00 €	4 253 902,85 €	4 616 059,00 €	0,00 €	4 616 059,00 €	216 958,00 €	4,9%
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	20 774,38 €		20 774,38 €	20 774,38 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 715,00 €	39 027,59 €	68 953,00 €		68 953,00 €	12 238,00 €	21,6%
	Total des dépenses d'ordre	56 715,00 €	39 027,59 €	89 727,38 €	0,00 €	89 727,38 €	33 012,38 €	58,2%
	Total général - Dépenses	4 455 816,00 €	4 292 930,44 €	4 705 786,38 €	0,00 €	4 705 786,38 €	249 970,38 €	5,6%

RECETTES								
Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 A	CA 2024 B	Prévisions 2025 C	RAR 2024 D	BP 2025 E= C+D	Evolutions en € BP 2025 et prévisions 2024 F=E-A	Evolutions en % BP 2025 et prévisions 2024
013	Atténuation de charges	166 592,00 €	176 881,72 €	76 597,00 €		76 597,00 €	-89 995,00 €	-54,0%
70	Produits des services	720 510,00 €	757 699,27 €	884 600,00 €		884 600,00 €	164 090,00 €	22,8%
74	Dotations, subventions et participations	3 492 911,00 €	3 575 558,85 €	3 511 535,00 €		3 511 535,00 €	-18 624,00 €	0,5%
75	Autres produits de gestion courante	33 623,00 €	37 531,44 €	14 765,00 €		14 765,00 €	-18 858,00 €	-56,1%
77	Produits exceptionnels	3 160,00 €	3 250,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	-160,00 €	-5,1%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	93 018,01 €	93 018,01 €	355 872,38 €		355 872,38 €	262 854,37 €	282,6%
	Total des recettes réelles	4 509 814,01 €	4 643 939,29 €	4 846 369,38 €	0,00 €	4 846 369,38 €	336 555,37 €	7,5%
042	Amortissement des subventions	4 870,00 €	4 863,53 €	13 345,00 €		13 345,00 €	8 475,00 €	174,0%
	Total des recettes d'ordre	4 870,00 €	4 863,53 €	13 345,00 €	0,00 €	13 345,00 €	8 475,00 €	174,0%
	Total général - Recettes	4 514 684,01 €	4 648 802,82 €	4 859 714,38 €	0,00 €	4 859 714,38 €	345 030,37 €	7,6%
	SOLDE	58 868,01 €	355 872,38 €	153 928,00 €	0,00 €	153 928,00 €	95 059,99 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES								
Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 A	CA 2024 B	Prévisions 2025 C	RAR 2024 D	BP 2025 E= C+D	Evolutions en € BP 2025 et prévisions 2024 F=E-A	Evolutions en % BP 2025 et prévisions 2024
20	Immobilisations incorporelles	33 330,62 €	12 530,62 €	10 200,00 €	0,00 €	10 200,00 €	-23 130,62 €	-69,4%
21	Immobilisations corporelles	50 338,47 €	14 399,60 €	105 137,00 €	0,00 €	105 137,00 €	54 798,53 €	108,9%
23	Immobilisations en cours	24 446,18 €	0,00 €	24 300,00 €	12 760,20 €	37 060,20 €	12 614,02 €	51,6%
	Total des dépenses d'équipement	108 115,27 €	26 930,22 €	139 637,00 €	12 760,20 €	152 397,20 €	44 281,93 €	41,0%
13	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté CA n-1					0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses réelles	108 115,27 €	26 930,22 €	139 637,00 €	12 760,20 €	152 397,20 €	44 281,93 €	41,0%
040	Amortissement des subventions	4 870,00 €	4 863,53 €	13 345,00 €		13 345,00 €	8 475,00 €	174,0%
	Total des dépenses d'ordre	4 870,00 €	4 863,53 €	13 345,00 €	0,00 €	13 345,00 €	8 475,00 €	174,0%
	Total général - Dépenses	112 985,27 €	31 793,75 €	152 982,00 €	12 760,20 €	165 742,20 €	52 756,93 €	46,7%

RECETTES								
Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2024 A	CA 2024 B	Prévisions 2025 C	RAR 2024 D	BP 2025 E= C+D	Evolutions en € BP 2025 et prévisions 2024 F=E-A	Evolutions en % BP 2025 et prévisions 2024
10	Dotations	6 895,00 €	7 064,31 €	4 395,00 €		4 395,00 €	-2 500,00 €	-36,3%
13	Subventions	31 224,58 €	28 388,98 €	10 782,00 €		10 782,00 €	-20 442,58 €	-65,5%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investis. reporté CA n-1	18 150,69 €	18 150,69 €	60 837,82 €		60 837,82 €	42 687,13 €	235,2%
	Total des recettes réelles	56 270,27 €	53 603,98 €	76 014,82 €	0,00 €	76 014,82 €	19 744,55 €	35,1%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 715,00 €	39 027,59 €	68 953,00 €		68 953,00 €	12 238,00 €	21,6%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	20 774,38 €		20 774,38 €	20 774,38 €	
	Total des recettes d'ordre	56 715,00 €	39 027,59 €	89 727,38 €	0,00 €	89 727,38 €	33 012,38 €	58,2%
	Total général - Recettes	112 985,27 €	92 631,57 €	165 742,20 €	0,00 €	165 742,20 €	52 756,93 €	46,7%
	SOLDE	58 868,01 €	416 710,20 €	166 688,20 €	-12 760,20 €	153 928,00 €		

C. Dépenses d'investissement

L'enveloppe 2025 dédiée aux investissements s'établit à 126 K€ dont le détail est le suivant :

- Logiciels (mise à jour d'ABELIUM, nouveau logiciel AIRDELIB) : 10 K€,
- Mobilier et matériel de puériculture pour EAJE : 19 K€,
- Mobilier, Matériel de bureau et informatique (renouvellement complet de la flotte informatique) : 45 K€,
- Matériel de transport : 30 K€,
- Acompte pour Schéma Directeur Informatique : 12.4 K€,
- Travaux immeuble le Petit Bastion : 10 K€.

Avec prise en compte des restes à réaliser 2024 (12.8 K€), les dépenses réelles d'investissement 2025 s'établissent à 139 K€.

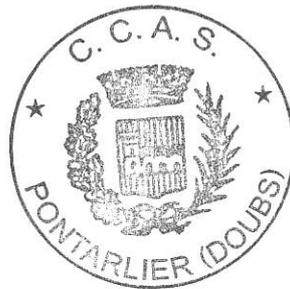
Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Adoptent le budget primitif 2025 tel que présenté.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

Acte à classer

DEL_20250408_03

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-22T11-04-48.00 (MI260701532)

Identifiant unique de l'acte :

025-262506405-20250408-DEL_20250408_03-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : 3 - FINANCE - Budget primitif 2025

Date de décision : 08/04/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Documents budgétaires (BP, DM, CA ...) et annexes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [3 - FINANCES - Budget primitif 2025.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[ANNEXE 5A BORD ENVOI BP25.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

[BUDGET PRIMITIF 2025.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

[COMPTE GEST II1 II2.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

[Emargement BP 2025.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

[RAR.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/04/25 à 11:04

Par [JEBRANI Eleonore](#)

Transmis

Date 22/04/25 à 11:04

Par [JEBRANI Eleonore](#)

Accusé de réception

Date 22/04/25 à 11:10

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, COLIN, CUENOT et BULIARD ;
Messieurs BEDOURET, TOULET, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et BOBILLIER ;
Messieurs VIVOT et LECLERC.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARONNAT

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur GENRE
Monsieur VIVOT à Mme HERARD
Madame DROZ-BARTHOLET à Mr TOULET
Madame BOBILLIER à Mme CUENOT

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 13

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 2 avril 2025

FINANCES - Subventions aux associations

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à examiner la proposition d'attribution des subventions 2025 aux associations à caractère social.

AIDE À LA SANTÉ/ AU HANDICAP		
1	APEDA Bourgogne Franche-Comté	450 €
2	APF France Handicap	700 €
3	Donneurs de Sang	1 710 €
4	Haut Doubs Mouvement	200 €
5	L'Escale	250 €
6	Sourds et Malentendants de Pontarlier	450 €
Sous total Aide à la santé/Handicap		3 760 €
AIDE ALIMENTAIRE		
7	Au P'tit Panier	3 000 €
8	Banque Alimentaire de Franche Comté	9 500 €
9	La Marmite Solidaire	1 500 €
10	Les Restaurants du Cœur du Doubs	5 000 €
Sous total Aide alimentaire		19 000 €
SOUTIEN À LA VIEILLESSE		
11	Accompagner la Vie	600 €
12	Club des Capucins - Bel Âge	8 000 €
13	Vivre Ensemble	2 400 €
Sous total Soutien à la vieillesse		11 000 €
HUMANITAIRE		
14	Croix Rouge Française	3 000 €
15	Secours Catholique	3 800 €
Sous total Humanitaire		6 800 €
AIDE SOCIALE		
16	REPAIR - Réseau Pontarlier Accueil Insertion	1 500 €
17	Travail et Vie	14 500 €
Sous total Aide Sociale		16 000 €
SOUTIEN À LA PETITE ENFANCE		
18	Association des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins	150 €
19	La Marelle	150 €
Sous total Soutien à la Petite Enfance		300 €
SOUS TOTAL SUBVENTIONS		56 860 €
ACTIONS DE NOËL		
1	APAT - Association Pontissalienne d'aide aux Travailleurs	1 000 €
2	Croix Rouge française	1 000 €
3	Travail et Vie	1 000 €
Sous total Actions de Noël		3 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		59 860 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

Autorisent son Président ou son Vice-Président à verser les subventions aux associations à caractère social et aides financières dont les détails figurent ci-dessus.

Ne participent pas au vote des subventions des associations pour lesquelles ils sont engagés :

. Section SOUTIEN À LA VIEILLESSE : Madame COLIN

. Section AIDE SOCIALE / ACTIONS DE NOËL : Monsieur MICHAUD.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

B. Herard

Bénédicte HERARD

Acte à classer**DEL_20250408_04**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-22T11-16-49.00 (MI260701821)**Identifiant unique de l'acte :**025-262506405-20250422-DEL_20250408_04-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** 4 - FINANCES - Subventions aux associations**Date de décision :** 22/04/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. Autres**Identifiant unique de l'acte antérieur**

:

Acte : [4 - FINANCES - Subventions aux associations.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **22/04/25** à **11:16**Par **JEBRANI Eleonore****Transmis**Date **22/04/25** à **11:16**Par **JEBRANI Eleonore****Accusé de réception**Date **22/04/25** à **11:28**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, COLIN, CUENOT et BULIARD ;
Messieurs BEDOURET, TOULET, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et BOBILLIER ;
Messieurs VIVOT et LECLERC.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARONNAT

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur GENRE
Monsieur VIVOT à Mme HERARD
Madame DROZ-BARTHOLET à Mr TOULET
Madame BOBILLIER à Mme CUENOT

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 13

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 2 avril 2025

Action Sociale - Programme de Réussite Éducative - Convention de gestion entre la Ville de Pontarlier et le Centre Communal d'Action Sociale

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), mis en œuvre depuis janvier 2008 sur le territoire de Pontarlier, est désormais bien implanté dans le paysage socio-éducatif de la Ville. Le dispositif est sollicité par les différents partenaires et plus particulièrement l'Éducation Nationale, le Centre Médico-Social, le Centre de Guidance Infantile et les Maisons de Quartiers.

Le Programme de Réussite Éducative repose sur une approche globale des problèmes de l'enfant repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire, et qui se voit proposer un accompagnement spécifique. Le dispositif s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans qui habitent et qui sont scolarisés sur la Ville de Pontarlier.

157 enfants et adolescents ont bénéficié d'un accompagnement individuel dans le cadre du Programme de Réussite Éducative en 2024. Les repérages émanent principalement de l'Éducation Nationale. Le dispositif est désormais bien connu des parents qui font eux-mêmes la demande, souvent étayée par un professionnel positionné sur la situation.

Il est important de préciser que ces parcours ne se limitent pas à l'accompagnement scolaire mais visent à proposer des solutions adaptées à chaque enfant, via des actions de nature très différente : suivi social et/ou médical, activités culturelles ou sportives, ateliers d'expression ou dialogue parents/école.

Les principales thématiques prises en charge sont les difficultés scolaires, les problèmes d'organisation et de méthodologie, le soutien parental, l'ouverture sur l'extérieur. Les réponses apportées vont, pour l'essentiel, du suivi individuel par un vacataire à l'organisation d'ateliers en petit collectif en passant par de l'accompagnement à des activités extrascolaires ou à des soins.

Dans ce cadre, la dotation de l'Agence nationale de la Cohésion Sociale des Territoires pour le Programme de Réussite Éducative s'élève, en 2025, à 25 000 €.

Comme l'exige la définition de ce dispositif par la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le partenariat entre les différentes institutions nécessaires au développement du Programme de Réussite Éducative s'incarne soit au sein de structures dédiées (Groupement d'Intérêt Public, Établissement Public Local de Coopération Éducative), soit au sein de structures existantes (Caisse des Écoles, Centre Communal d'Action Sociale).

A Pontarlier, et depuis la création du Programme de Réussite Éducative, il a été fait le choix de désigner le Centre Communal d'Action Sociale comme la structure juridique porteuse de ce projet et de confier le pilotage de ce dispositif au service Éducation, sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme de Réussite Éducative.

Il convient donc de signer une convention entre la Ville et le CCAS permettant la rétrocession de la subvention et la mise en œuvre du Programme de Réussite Éducative, jusqu'en 2026. Le montant de la subvention allouée sera précisé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

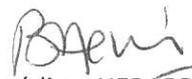
À l'unanimité,

Autorisent le Président ou son Vice-Président à signer :

- La convention d'attribution de subvention entre l'État et le CCAS pour l'année 2025 ;
- La convention à intervenir entre la Ville et le CCAS.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,


Bénédicte HERARD



VILLE DE
PONTARLIER

Centre Communal
d'Action Sociale



VILLE DE
PONTARLIER

Convention pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (P.R.E)

Entre :

La Ville de Pontarlier représentée par son Maire, Monsieur Patrick GENRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de Pontarlier en date, 07 AVR. 2025,

ci-après désignée « la Ville »,

Et :

Le CCAS de Pontarlier représenté par Madame Bénédicte HERARD, Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération de son Conseil d'Administration en date du 08 AVR. 2025,

ci-après désigné « le CCAS. »

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Tels que définis dans le Plan de Cohésion Sociale (programmes 15 et 16) et par la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, les dispositifs de réussite éducative visent à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Le Programme de Réussite Éducative vise à accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité.

ARTICLE 2 : PILOTAGE DU PROJET

À Pontarlier et depuis la création du Programme de Réussite Éducative, il a été fait le choix de désigner le Centre Communal d'Action Sociale comme la structure juridique porteuse de ce projet et de confier le pilotage de ce dispositif au service de la Politique de la Ville, sous la responsabilité du Comité de Pilotage du P.R.E.

La Ville de Pontarlier s'engage à mettre en œuvre le Programme de Réussite Éducative pour l'année 2025 et jusqu'en 2026, dans le respect des axes définis par le Comité de Pilotage et des sommes allouées à chaque axe.

ARTICLE 3 : MOYENS DE REALISATION

Dès lors qu'il aura perçu la subvention dédiée au Programme de Réussite Éducative, le Centre Communal d'Action Sociale s'engage à rétrocéder la totalité de cette subvention à la Ville de Pontarlier afin que cette dernière puisse mettre en œuvre le projet.

Fait en deux exemplaires.

Pontarlier, le 08 AVR. 2025

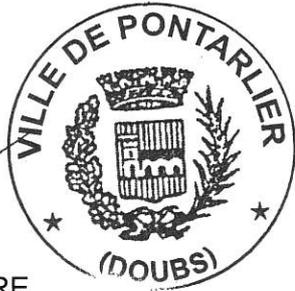
Pour le Président du CCAS,
le Vice-Président du CCAS,


Bénédicte HERARD



Le Maire,


Patrick GENRE



Acte à classer**DEL_20250408_05**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-22T11-24-41.01 (MI260702082)**Identifiant unique de l'acte :**025-262506405-20250408-DEL_20250408_05-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** 5 - ACTION SOCIALE - Programme de réussite éducative
- Convention de gestion entre la Ville de Pontarlier
et le CCAS**Date de décision :** 08/04/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.1. Sport - jeunesse**Identifiant unique de l'acte antérieur**

:

Acte : [5 - ACTION SOCIALE - Programme de réussite éducative - Convention entre la Ville de Pontarlier et le CCAS.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **22/04/25** à **11:24**Par **JEBRANI Eleonore****Transmis**Date **22/04/25** à **11:24**Par **JEBRANI Eleonore****Accusé de réception**Date **22/04/25** à **11:30**

